

Commune de POUILLY

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Méru

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la commune de Pouilly, dûment convoqué le 29 août 2014, s'est réuni à 18H30, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ANDRE Robert, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents :

M. ANDRE, Mme COQUERIE, M. DROUIN, M. KASSE, Mme LANGLER, M. MORIN, Mme PAGLIARELA, Mme VERMEULEN.

Étaient absents représentés :

M. BOUILLON ayant donné pouvoir à Mme PAGLIARELA, M. CAUCHIES, ayant donné pouvoir à Mme LANGLER et M. LELIAS, ayant donné pouvoir à M. ANDRE.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18H45. Mme COQUERIE est désignée secrétaire de séance.

POINT N°1 : Décision modificative n°1 :

M. le Maire présente au Conseil Municipal la première décision modificative visant à l'équilibre des comptes en fonction des postes.

Le Conseil Municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

POINT N°2 : Convention de mise à disposition du personnel :

La Commune de Saint-Crépin Ibouvillers, représentée par son Maire, M. LETELLIER, met à la disposition de la Commune de POUILLY une secrétaire et une secrétaire-comptable confirmée, pour une durée de 10 heures hebdomadaires. Cette mise à disposition est valable du 01.04.2014 jusqu'au 31.12.2014.

Le Conseil Municipal approuve cette mise à disposition à l'unanimité.

POINT N°3 : Tableau numérique école de Saint-Crépin Ibouvillers (répartition du coût au sein du RPC) :

La Commune de Saint-Crépin a déjà fait l'acquisition d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) d'une valeur de 3000€.

Un deuxième TBI est nécessaire. Il est proposé que ce deuxième TBI soit financé par les 3 communes dont les enfants de primaire sont scolarisés à l'école de Saint-Crépin.

En fonction du nombre d'enfants scolarisés, la répartition financière serait de 50%, soit 1500€, pour Corbeil-Cerf, 25%, soit 750€ pour Montarlant et 25%, soit aussi 750€ pour POUILLY.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise en charge financière d'un TBI pour un montant de 750€.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire informe le Conseil que les délégations consenties au Maire sont en révision pour leur apporter un cadre plus précis. M. le Maire tiendra le Conseil Municipal informé.

L'article 1650 du Code des Impôts prévoit, suite aux élections municipales de mars 2014, qu'une Commission communale des Impôts directs soit constituée. 6 titulaires seront choisis parmi 12 noms proposés et 6 suppléants également choisis parmi 12 proposés.

La liste des 12 titulaires proposés est la suivante :

M. ANDRE, M. CAUCHIES, Mme COQUERIE, M. de SAILLY Hughes, M. DROUIN, M. KASSE, Mme LANGLER, M. LELIAS, M. MORIN, Mme PAGLIARELA, Mme PEREZ, Mme VERMEULEN.

La liste des 12 suppléants proposés est la suivante :

Mme ANNE, M BERANGER, M. BOURA, Mme CEZARD, M. COEFFIER, M. CORVEST, M. DOMER, M. GUILLIN, M. OLIVIER, M. PERROT, Mme PFISTER, M de SAILLY Hughes.

Les travaux de sécurité vont commencer prochainement, en particulier la pose de 5 ralentisseurs rue Principale ainsi que les aménagements routiers nécessaires pour limiter la vitesse à 30km/h dans le village.

D'autres ralentisseurs seront également posés ailleurs dans le village par la suite. Pour obtenir des subventions à cet effet, M. le Maire va prochainement faire établir de nouveaux devis. En effet, il est important de rappeler que, sur environ 15 000€ de travaux, il ne reste à la Commune qu'environ 4 000€ à sa charge du fait des demandes de subventions qui ont abouties.

M. le Maire propose de changer les radiateurs énergivores du secrétariat de mairie pour réaliser de substantielles économies d'énergie et d'argent. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

M. le Maire propose également que le contrat téléphonie/internet soit simplifié car il présente des anomalies de fonctionnement coûteuses. M. Kasse propose de se charger de simplifier rapidement la situation.

M. le Maire et le Conseil Municipal souhaitent également réaliser des aménagements pour faciliter le stationnement des voitures dans le village et aussi préserver les bas-côtés souvent détériorés par les roues de voitures. Entre autres projets : réfection du petit parking attenant à la Mairie, à côté des escaliers, avec une place réservée à la Mairie, aménagement aussi en face l'ancienne Mairie. D'autres propositions seront étudiées ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20H30.

La secrétaire de séance,

Sandrine COQUERIE

Le Maire,

Robert ANDRE